

PRD

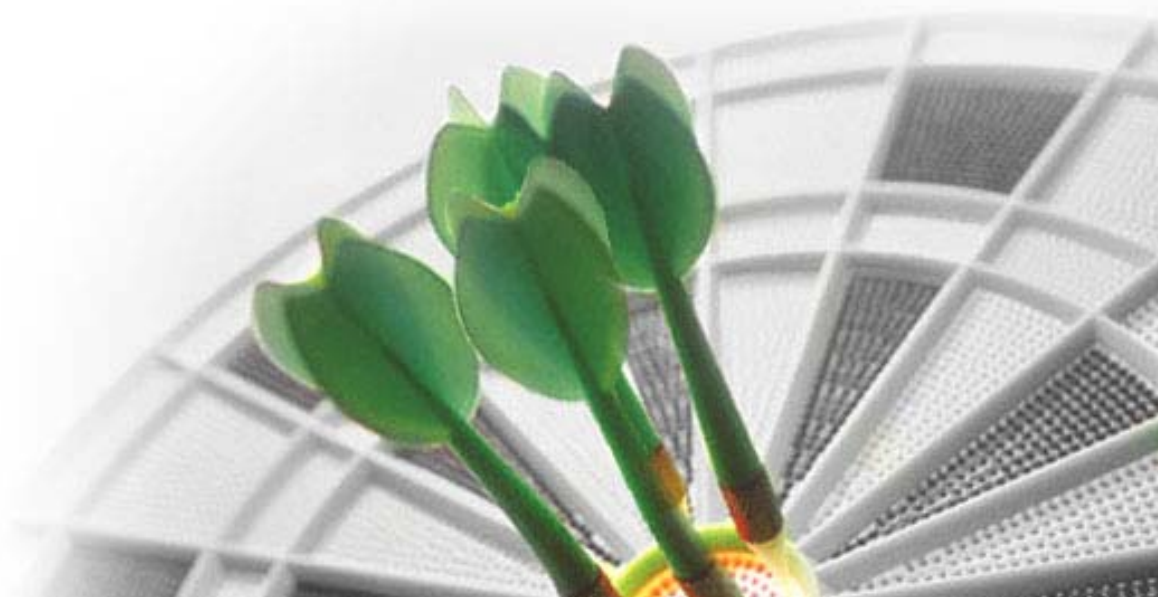


Les Radicaux.

Parti Radical-démocratique vaudois

PROGRAMME ELECTORAL 2007-2012

Vaud :
le Canton de la **croissance**
et de l'**équilibre**





2002-2006 : promesses tenues !

Le Canton de Vaud occupe une place centrale en Suisse romande. Par son poids démographique, son développement économique, sa place académique, sa position géographique, sa diversité culturelle et sociale, il a vocation à jouer un rôle de pivot. Ce rôle, le Canton ne peut toutefois l'assurer qu'en exploitant au mieux ses qualités.

Grâce à l'action résolue des Radicaux, la dernière législature a permis de redorer son blason. Le PRDV a respecté ses engagements. Ses trois priorités – l'amélioration des finances cantonales, le développement de nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance et le rétablissement de la cohésion au sein du collège gouvernemental - ont toutes été réalisées. Promesses tenues !

BCV : défi relevé brillamment !

Avec 381 millions de pertes en 2001 et 1,2 milliards en 2002, la Banque cantonale vaudoise a manqué de peu la faillite... Des mesures drastiques ont permis de redresser la situation. Grâce à l'appui des pouvoirs publics, mais surtout grâce à la détermination du département de l'économie mené par **Jacqueline Maurer** et à l'efficacité de la nouvelle équipe de direction, la banque a, en 4 ans seulement, retrouvé la forme, avec un bénéfice brut de 283 millions de francs. Un défi relevé brillamment !

Finances cantonales : efforts fructueux !

Pendant des décennies, notre Canton a vécu au-dessus de ses moyens. Déficits chroniques et dette abyssale rendaient impensable la réalisation de tout projet d'envergure. Les efforts constants des députés radicaux et de **Pascal Broulis**, ministre des finances, ont permis au Canton de retrouver les chiffres noirs. Enfin ! Grâce à plus de 800 mesures générant des économies annuelles de l'ordre de 320 millions de francs, la spirale des déficits est désormais stoppée. Mieux: Vaud se retrouve désormais au second rang des cantons les mieux gérés, après avoir occupé pendant des années les profondeurs des classements !¹ Des efforts fructueux !

¹ SOGUEL, BEUTLER ET CHATAGNY, Comparatif 2005 des finances cantonales et communales. Cahiers de l'IDHEAP, 2006, p. 143.

**2002-2006 : promesses tenues ! (suite)****Métro m2 : investissement performant !**

Soutenu par 62% des Vaudois en votation populaire, le métro m2 sera achevé au début 2008. Grâce notamment aux interventions des Radicaux vaudois auprès des parlementaires fédéraux, un complément de financement de 120 millions de francs a pu être obtenu auprès de la Confédération, allégeant d'autant les coûts à la charge du Canton. Moderne et performant (Ouchy-Epalinges en 20 minutes seulement), le m2 permettra de promouvoir efficacement les transports publics et le développement de l'économie de l'agglomération lausannoise, pourvoyeuse de près de 50% des emplois dans le Canton. Un investissement performant !

Accueil de la petite enfance : idée fertile !

Pour concilier vie familiale et activité professionnelle, le développement du réseau de crèches et garderies a constitué l'une des priorités des Radicaux vaudois. Grâce à leur proposition de créer une Fondation pour la petite enfance cofinancée par les entreprises, les pouvoirs publics et les usagers, plus de 2500 places d'accueil supplémentaires seront progressivement offertes sur l'ensemble du Canton. Une idée fertile!

Développement économique : promesse tenue !

Depuis 2001, 347 sociétés se sont implantées dans le Canton. Elles ont généré à ce jour 847 nouveaux emplois et prévoient de développer 6257 places de travail sur 5 ans. En outre, entre 2001 et 2006, pas moins de 4'121 emplois ont été créés dans l'ensemble des pôles de développement. Ces excellents résultats des organismes vaudois de promotion économique amènent un dynamisme qui profite à l'ensemble du Canton, à sa place industrielle et commerciale et aux familles ! Promesse tenue !

Forts de ce bilan, les Radicaux poursuivront avec détermination leur action visant au renforcement du Canton de Vaud.



Les priorités des Radicaux vaudois pour 2007-2012:

Le Canton de la croissance

- | | |
|------------------------------------|--------|
| 1. Finances publiques et fiscalité | p. 5 |
| 2. Economie et emploi | p. 6-7 |
| 3. Logement | p. 8 |
| 4. Transport et environnement | p. 9 |
| 5. Ecole et formation | p.10 |
| 6. Sport et culture | p.11 |

Le Canton de l'équilibre

- | | |
|--------------------|-------|
| 1. Famille | p. 12 |
| 2. Sécurité | p. 13 |
| 3. Santé et social | p. 14 |
| 4. Intégration | p. 15 |



Le Canton de la croissance

1. Finances publiques et fiscalité

Le constat :

Des finances publiques saines sont essentielles pour maîtriser l'endettement et financer de nouveaux projets économiques ou sociaux ; ce travail doit se poursuivre tout en apportant des améliorations à notre système fiscal.

Nos propositions :

- rétablir une égalité de traitement entre les couples mariés et les concubins
- soutenir l'attractivité du canton pour les entreprises et les chefs d'entreprises par des mesures cantonales complétant et adaptant les mesures fédérales en cours d'adoption
- améliorer la fiscalité de la famille, en parallèle aux projets fédéraux
- entreprendre les réformes fiscales pour favoriser la transmission d'entreprises, notamment familiales
- favoriser la création et l'investissement des jeunes entreprises, (capital-risque, création d'emplois, etc.)
- renforcer la sécurité financière de l'État par le développement d'une politique efficace de gestion des risques
- conserver la maîtrise stricte des dépenses et poursuivre l'amélioration de l'efficacité de l'administration
- réduire la dette publique vaudoise pour pouvoir financer de nouveaux projets utiles et bien calibrés
- améliorer l'attractivité du Canton par le maintien et le développement d'instruments fiscaux adéquats.



Le Canton de la croissance

2. Economie et emploi

Le constat :

Fidèles aux principes de responsabilité et d'initiative individuelle, les Radicaux sont persuadés que le rôle de l'Etat consiste avant tout à offrir des conditions générales favorables au développement de l'économie, dont le dynamisme génère des emplois et permet à l'Etat de remplir son rôle de redistribution.

Avec des atouts tels que l'EPFL, le CHUV, l'UNIL, les HES, l'IMD ou encore l'Ecole hôtelière, l'économie vaudoise bénéficie d'excellentes cartes. Il s'agit également d'offrir les meilleures conditions-cadres possibles aux PME, qui fournissent collectivement le plus grand nombre d'emplois dans notre pays.

Nos propositions:

Soutien aux entreprises

- améliorer la mise en valeur des connaissances et de la recherche générée par les Hautes Ecoles (CHUV, UNIL, EPFL), afin de favoriser le transfert de technologies en direction des entreprises et des start-up
- accroître l'internationalisation de l'économie vaudoise, grâce à la promotion de son image à l'étranger, afin de favoriser l'implantation de sociétés internationales actives dans des domaines générant une forte valeur ajoutée et sans danger pour l'environnement
- simplifier les procédures d'adjudication des petits marchés
- appuyer les politiques de promotion économique régionale
- alléger et simplifier les formalités administratives (notamment par la poursuite du développement de la cyber-administration)
- maintenir une Banque Cantonale Vaudoise forte, au service des entreprises, des particuliers et des collectivités publiques.

Développement des emplois

- soutenir les entreprises engageant des jeunes pour leur premier emploi, à l'aide d'une participation financière aux coûts de formation
- favoriser la formation en emploi et la formation continue
- favoriser le partage du temps de travail et la flexibilité des horaires
- faciliter le travail des parents par des mesures d'accompagnement (création de crèches, harmonisation des horaires scolaires, etc.)
- combattre le travail au noir en accord avec les partenaires sociaux
- poursuivre la mise en œuvre des mesures d'accompagnement dans le cadre de la libre-circulation des personnes.



Le Canton de la croissance

2. Economie et emploi (suite)

Tourisme

- inclure à part entière la branche touristique dans la politique économique du Canton, en tenant compte de son impact économique (CHF 4,5 milliards).
- favoriser le développement touristique et la promotion d'une offre très diversifiée en renforçant les conditions cadres d'une branche économique dont la demande est en constant changement
- encourager l'innovation touristique dans les zones identifiées comme pôles d'importance cantonale (Lausanne, Montreux-Vevey, Alpes Vaudoises et Chablais), mais aussi dans les régions moins en vue sur le plan international (Jura, Nord Vaudois, Broye VD-FR).
- favoriser les projets touristiques conformes au développement durable, basés sur l'équilibre des trois piliers que sont la nature, le social et l'économie
- favoriser le maintien et le développement d'écoles privées internationales
- favoriser un enseignement touristique et hôtelier de qualité
- encourager le tourisme rural et l'infrastructure hôtelière pour touristes à revenu modeste
- favoriser le développement de congrès, symposiums et séminaires internationaux par un soutien résolu en matière de promotion, d'infrastructures, de sécurité et d'autorisations

Agriculture et viticulture

- encourager et soutenir la formation professionnelle dans ces domaines d'activité
- soutenir la reconnaissance de la qualité et la traçabilité des produits et des AOC
- soutenir le développement des bio-carburants et autres énergies renouvelables
- mettre en place des mesures d'accompagnement et de soutien contre les effets de la libéralisation des prix (pont AVS et amélioration du statut de la paysanne)
- garantir la pérennité des différentes institutions de crédit agricole et faciliter l'accès au crédit, en adaptant les conditions d'octroi aux réalités économiques de l'agriculture
- accompagner la restructuration des exploitations agricoles (tourisme rural, marché à la ferme) et la réaffectation des bâtiments agricoles
- encourager les exportations de vins vaudois
- encourager la création d'une appellation Lavaux, à l'occasion de la probable entrée de la région dans le patrimoine de l'UNESCO (courant 2007).



Le Canton de la croissance

3. Logement

Le constat :

Le développement démographique (+25% de population en 30 ans) et la pénurie actuelle en matière de logement exigent une action renforcée des pouvoirs publics pour favoriser l'accès à la propriété et la création de nouvelles habitations.

Nos propositions :

- favoriser la construction par le secteur privé de 4000 nouveaux logements par an, en renforçant la coordination des tâches entre le secteur privé, les communes et l'administration cantonale
- promouvoir la transformation et la construction de logements répondant aux critères du développement durable (standard Minergie, énergie solaire, etc.)
- soutenir par des aides financières la mise sur le marché de logements à loyer modéré, conjointement avec les communes
- assurer une densification qualitative du patrimoine bâti, principalement en zone urbaine
- promouvoir la mixité sociale des quartiers – en termes d'âges, de revenus et d'origines – afin d'éviter la constitution de ghettos
- simplifier les procédures de recours et d'opposition en matière de construction
- garantir le maintien des droits acquis dans les zones constructibles.

Le Canton de la croissance

4. Transport et environnement

Le constat :

La mobilité croissante de la population a entraîné une urbanisation constante du Canton ; la prise en compte de ces phénomènes et la nécessaire préservation de notre environnement nous conduisent aujourd'hui à revoir la densification des zones bâties. A cette fin, les Radicaux souhaitent améliorer les principales infrastructures ferroviaires et routières du Canton, en privilégiant le développement des activités le long des ouvrages structurés. En outre, grâce à sa géographie et à ses hautes écoles, le Canton de Vaud est parfaitement en mesure de jouer un rôle de pionnier en matière de développement et de promotion de nouvelles énergies.

Nos propositions :

Transport

- développer l'offre en matière de **transport ferroviaire** :
 - création d'une communauté tarifaire sur l'ensemble du territoire cantonal
 - soutien à la réalisation d'une troisième voie CFF entre Lausanne et Genève
 - mise en œuvre d'un RER (réseau express régional) vaudois facilitant la mobilité de l'ensemble des habitants du canton
 - renouvellement du parc roulant de la ligne Lausanne-Echallens-Bercher pour en faire une ligne performante en matière de cadences et de rapidité de parcours
 - définition puis mise en œuvre d'une nouvelle politique d'investissement destinée d'une part à améliorer les infrastructures du réseau ferroviaire privé et, d'autre part, à réduire les temps de parcours.
- réaménager l'offre en matière de **réseau routier** :
 - amélioration du réseau de contournement des agglomérations de Lausanne et Morges
 - promotion d'une voie autoroutière complémentaire dans les zones Nyon-Coppet et Morges-Lausanne, réservée au covoiturage
 - réaménagement et création de nouvelles sorties autoroutières pour fluidifier le trafic, au seuil des localités d'Etoy, Ecublens, Chavannes et Romanel (Blécherette).

Environnement

- appuyer financièrement les start up qui ont pour objectif de développer de nouvelles technologies en matière de carburants et d'habitats écologiquement favorables
- dans le domaine hautement stratégique de l'énergie et du patrimoine énergétique, garantir le maintien du pouvoir décisionnel en mains des collectivités publiques
- étudier l'implantation d'un site géothermique auprès et au profit d'une agglomération vaudoise
- réactiver le projet de barrage de Massongex et revitaliser la centrale thermique de Chavalon, dotés d'un fort potentiel énergétique
- soutenir la création d'une usine de transformation de matières premières agricoles et de déchets ligneux pour en fabriquer du bioéthanol en Suisse occidentale
- favoriser la construction de logements répondant aux critères du développement durable.

Le Canton de la croissance

5. Ecole et formation

Le constat :

La formation demeure le principal capital de notre pays. Aujourd'hui, l'école vaudoise doit évoluer pour que les aptitudes naturelles d'apprentissage des enfants et des adolescents soient utilisées au mieux. Des paramètres prioritaires tels que l'âge d'entrée à l'école, l'enseignement des langues étrangères, le renforcement des connaissances dans les branches fondamentales et la mise en place de filières claires et distinctes doivent guider cette évolution. Enfin, l'autonomie et l'engagement professionnel rapide des jeunes doivent servir d'objectif fondamental au système scolaire obligatoire et post-obligatoire.

Nos propositions :

- rendre obligatoire l'entrée à l'école enfantine dès l'âge de 4 ans
- introduire l'apprentissage de l'allemand en 3^{ème} année et de l'anglais en 5^{ème} année
- pour chacun des cycles primaires et secondaires, fixer des objectifs clairs et exigeants de maîtrise des branches fondamentales, notamment en français et en mathématiques
- garantir une école de qualité offrant les plus grandes chances à tous en allouant des ressources suffisantes aux trois voies (VSO, VSG et VSB) sans préjuger d'une amélioration du système actuel
- développer les mesures d'intégration des élèves non-francophones dans le système scolaire
- intégrer les élèves nécessitant un enseignement spécialisé prioritairement dans des classes ordinaires, avec des mesures spéciales d'accompagnement
- s'assurer que les autorités cantonales puissent conserver une marge de manœuvre sur le plan des structures et des programmes scolaires, malgré l'harmonisation votée sur le plan fédéral
- favoriser les accords intercantonaux en matière de formation professionnelle et gymnasiale pour les régions périphériques
- soutenir un fonds cantonal pour la formation, subsidiaire aux solutions des partenaires professionnels et dont le conseil est composé d'une majorité de représentants des entreprises
- simplifier les démarches administratives exigées des maîtres d'apprentissage et des patrons employant des jeunes, afin de soutenir la création de nouvelles places d'apprentissage et d'assurer une meilleure transition entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle
- pour les élèves sortant de l'école obligatoire, créer deux filières distinctes et attractives : d'un côté, la voie professionnelle avec les apprentissages, les Ecoles de métiers (avec un diplôme correspondant aux exigences du monde du travail) et les HES ; de l'autre, la voie académique avec les gymnases, les Universités et l'EPFL
- optimiser les structures TEM (Transition Ecole-Métiers)
- pour les jeunes sans formation, consacrer les moyens financiers des revenus d'insertion à leur intégration professionnelle plutôt que comme aide sociale
- créer la possibilité d'acquies un CFC après 5 ans de pratique dans un métier
- adopter des directives pour que les nouvelles infrastructures scolaires tendent à une construction saine et écologique, visant au meilleur rapport entre coût de construction et coût d'exploitation
- par la présence de l'Université de Lausanne et de l'EPFL, profiler le Canton comme lieu d'excellence mondial en matière de formation et de recherche dans le domaine des sciences de la vie.



Le Canton de la croissance

6. Sport et culture

Le constat :

Grâce à la présence du CIO et de plusieurs dizaines d'institutions sportives internationales, le Canton de Vaud est devenu le centre mondial de l'administration du sport. Egalement doté d'un important tissu de clubs locaux, il dispose d'atouts considérables pour que s'y développe un véritable état d'esprit sportif. Un état d'esprit d'autant plus utile aujourd'hui que les dernières études médicales démontrent de manière inquiétante les méfaits du manque d'activité physique sur la santé et les coûts de plus en plus lourds pour les collectivités publiques. L'Etat doit donc, dès l'enfance, encourager le sport, école de vie et de fair-play, de saine compétition et d'effort.

Enfin, à la fois facteur d'identité, d'intégration et de cohésion sociale, la culture est l'un des ferments qui caractérisent l'expression de la liberté d'une communauté. Par son rayonnement culturel, notre Canton favorise à la fois le bien-être de ses citoyens et l'attractivité économique de ses régions.

Nos propositions :

Sport

- poursuivre l'action visant à favoriser l'établissement de nouvelles fédérations et associations sportives internationales sur sol vaudois, génératrices de centaines d'emplois et de plusieurs milliers de nuitées hôtelières
- se donner les moyens de respecter les exigences fédérales en matière d'éducation physique dans tous les degrés de la scolarité (les secteurs primaire et post-obligatoire vaudois contrevenant souvent à l'ordonnance fédérale).
- poursuivre l'adaptation et la modernisation des infrastructures sportives d'importance cantonale ou nationale, en soutenant notamment les projets :
 - de plan d'eau pour le ski nautique à Yverdon-les-Bains
 - de canons à neige dans les Alpes vaudoises, dans le respect de l'environnement
 - de construction d'un stade et d'une piscine olympique couverte à Lausanne
 - d'extension du Centre mondial du cyclisme à Aigle.
- renforcer le soutien aux manifestations sportives populaires.

Culture

- créer les conditions favorables à la réalisation d'un Musée des beaux-arts, avec l'appui engagé du secteur privé et notamment en simplifiant l'offre muséographique
- faciliter l'accès à la culture via Internet par la mise en place d'un site qui regroupe toutes les informations culturelles disponibles
- favoriser fiscalement le développement des activités culturelles et des initiatives privées (transfert de patrimoine, déduction, impôt sur les divertissements, etc.)
- mettre en place une loi sur l'enseignement de la musique
- catalyser les échanges culturels transfrontaliers
- encourager les courants novateurs et la création contemporaine
- sauvegarder et développer le patrimoine
- favoriser l'accès à la culture de toutes les couches de la population.



Le Canton de l'équilibre

1. Famille

Le constat :

L'évolution de la vie socio-économique implique de soutenir la volonté des femmes désireuses d'exercer leur métier et à préparer les enfants plus tôt aux réalités de la vie en commun ; une action plus prononcée des collectivités publiques dans leur prise en charge doit donc être mise en œuvre.

Nos propositions :

- favoriser l'engagement de collaborateurs à temps partiel au sein de l'administration
- favoriser la double activité des conjoints par des déductions fiscales
- mettre en œuvre rapidement la fondation pour l'accueil de la petite enfance, née d'une idée radicale
- augmenter progressivement la participation du Canton dans le financement de la fondation
- faciliter la vie des familles et des travailleurs en améliorant la prise en charge collective des enfants par :
 - une harmonisation des horaires scolaires
 - le développement de l'horaire continu
 - l'extension du nombre de cantines scolaires de type Fourchette verte pour les repas de midi
 - le développement ciblé des structures de soutien et de suivi des devoirs en fin de journée.



Le Canton de l'équilibre

2. Sécurité

Le constat :

Il n'y a pas si longtemps, les Vaudois pouvaient encore sans problème laisser ouverte la porte de leur appartement ou de leur voiture. Cette époque est révolue. Même si nous vivons toujours dans un pays tranquille, la situation se dégrade. La violence se banalise, en particulier chez les jeunes, qui commettent plus d'un tiers des infractions dans le Canton. Le laisser-faire, les jugements et l'exécution des peines qui tardent trop doivent appartenir au passé.

Nos propositions :

- développer la civilité et le respect dans les écoles
- renforcer le pouvoir disciplinaire des directions d'établissements
- sanctionner l'absentéisme, le racket entre élèves et la consommation de tous produits reconnus nocifs pour la santé
- développer les collaborations entre les polices communales et cantonales
- offrir à la police les moyens d'agir vite et juste, notamment en développant la vidéosurveillance de façon ciblée et dans des endroits particulièrement sensibles (centres-villes, passages sous voies et autres infrastructures publiques). Décryptable seulement en cas d'infraction et respectant ainsi la sphère privée de chacun, cet outil a fait ses preuves dans de nombreuses villes européennes. Il facilite l'identification des délinquants et permet donc l'accélération des procédures de jugement
- décharger le Tribunal administratif en créant des autorités administratives inférieures de recours spécialisées, principalement dans les domaines de la police des étrangers, de la circulation routière et des bourses d'études. Ces autorités allégeraient le Tribunal administratif en lui servant de « filtre » et lui permettrait d'accélérer ses décisions
- allouer de nouveaux moyens à l'ordre judiciaire dans le cadre de la réforme des compétences des tribunaux civils, afin de maintenir un haut niveau de qualité des jugements et de garantir une justice suffisamment rapide (future loi fédérale de procédure civile)
- en matière de justice pénale, permettre aux magistrats (juges d'instruction, juges des tribunaux d'arrondissement, juges d'application des peines) d'accomplir leur tâche en développant les moyens financiers mis à leur disposition, par les nouvelles normes fédérales (nouvelle partie générale du code pénal, future loi fédérale de procédure pénale).



Le Canton de l'équilibre

3. Santé et social

Constat :

L'évolution de la démographie et l'évolution des coûts de la santé incitent à repenser l'intervention de l'Etat dans le domaine, tout en maintenant des soins de qualité.

Nos propositions :

- prendre en charge la personne âgée de façon globale, dès les premiers signes de dépendance jusqu'aux soins palliatifs et la fin de vie. Un effort particulier doit être accordé :
 - au développement de mesures préventives pour un maintien prolongé de l'autonomie
 - à la simplification des processus administratifs de prise en charge à domicile
 - à l'accroissement du nombre de places en EMS
- assouplir les normes architecturales imposées aux résidences et hébergements pour personnes âgées, afin d'éviter des fermetures réduisant le nombre de places disponibles actuellement
- accorder un soutien technique et fiscal aux familles assurant des soins constants à des parents âgés ou des personnes handicapées à domicile
- encourager la flexibilisation de la retraite en minimisant la pénalisation des 1^{er} et 2^e piliers en cas de retraite anticipée
- augmenter le niveau de défiscalisation de l'épargne de 3^e pilier
- refuser toute participation financière du Canton dans des projets communaux de construction de locaux d'injection
- rejeter toute libéralisation et banalisation de l'usage des drogues prétendues douces.



Le Canton de l'équilibre

4. Intégration

Le constat :

En Suisse, la population étrangère va continuer d'augmenter ; il est donc impératif de refonder les bases de la cohabitation entre citoyens suisses et communautés étrangères. Si l'intégration passe prioritairement par le travail, elle ne peut toutefois fonctionner que sur la base du dialogue et de la réciprocité : d'une part le dialogue comme ouverture de la population accueillante envers les nouveaux arrivants et d'autre part la réciprocité comme acceptation par ces derniers des règles juridiques, des us et coutumes et du mode de vie en vigueur dans notre Canton.

Nos propositions :

- intégrer les communautés étrangères dans tous les organismes (fondations de droit public, commissions extraparlimentaires, etc.) relevant de la sphère publique
- inviter les associations privées à faire de même
- exiger l'apprentissage de la langue française pour tous, que ce soit pour les candidats à la naturalisation ou pour celles et ceux qui souhaitent résider durablement en Suisse, sans devenir citoyens suisses.